

AGENDA

- 17-21 septembre/ Cotonou** : Séminaire atelier sur le dépôt légal et la conservation des archives audiovisuelles dans les Etats membres de l'UEMOA ;
17-21 septembre 2007 /Lomé : Formation en GENRE des Décideurs et Concepteurs de Politiques et Programmes ;
24-28 septembre 2007/Cotonou : Formation en GENRE des Décideurs et Concepteurs de Politiques et Programmes ;
26-27 septembre 2007/Ouagadougou : Première réunion du Comité de pilotage de l'Etude sur la maintenance et la gestion durable des infrastructures sociales dans les Etats membres de l'UEMOA.

Ouagadougou

Réunion du Comité des Experts Statutaire

Le Comité des Experts Statutaire de l'UEMOA s'est réuni du 10 au 14 septembre 2007, à Ouagadougou, en vue de préparer la session du Conseil des Ministres de l'Union prévue le lundi 17 septembre 2007 à Bissau.

La cérémonie d'ouverture des travaux s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Ismaïl K. BINGUITCHA-FARE, Commissaire chargé du Département du Développement Rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, représentant le Président de la Commission.

Monsieur Ismaïl K. BINGUITCHA-FARE a, dans son allocution, rappelé les différents dossiers inscrits à l'ordre du jour. Il a informé les experts, de la mise en place d'un Comité consultatif régional des filières agricoles qui permettra à la Commission, « de disposer d'un cadre adéquat pour la concertation et le dialogue entre les acteurs du secteur agricole ».

Le Comité des Experts a, au cours des travaux, examiné et adopté les textes suivants :

- Définition de la notion de « masse critique » dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA : projet de Règlement

L'introduction de la notion de « masse critique » vise à renforcer l'opérationnalité du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. Pour rappel, suivant les conditions antérieures dudit Pacte, la convergence de l'Union ne peut être constatée que si tous les Etats membres respectent les quatre (4) critères de premier rang.



Monsieur Ismaïl K. BINGUITCHA-FARE, prononçant le discours d'ouverture des travaux.

Cette contrainte d'une convergence simultanée de l'ensemble des Etats membres n'est pas réaliste au regard de l'évolution du contexte économique, étant donné la diversité des situations économiques des Etats et des chocs externes.

- Harmonisation du régime fiscal des provisions constituées par les banques au sein de l'UEMOA : projet de Directive

L'objectif visé à travers ce projet de texte est d'harmoniser le dispositif fiscal applicable à cette catégorie de provisions, d'autoriser la déduction des provisions pour créances douteuses et litigieuses comme charges de l'exercice et enfin d'encadrer la déductibilité de ces provisions de sorte à préserver l'assiette fiscale de l'impôt sur les bénéfices.

- Révision de l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires et agents de l'encadrement moyen et des services généraux : projet de Règlement

Il vise à assurer à la Commission, le bénéfice des expériences et compétences de cette catégorie de personnel dont l'âge limite d'admission à la retraite est actuellement fixé à 55 ans. Le projet de Règlement propose de porter

à 58 ans l'âge de départ à la retraite de ces agents.

- Création et modalités de fonctionnement du Comité consultatif régional des filières agricoles au sein de l'UEMOA : projet de Règlement

La Politique Agricole de l'Union, adoptée en décembre 2001, nécessite une pleine implication des organisations socio professionnelles agricoles tant au niveau national que régional.

La mise en place du Comité Consultatif Régional des Filières Agricoles au sein de l'UEMOA est une prescription de l'Acte additionnel n°03/2001 du 19 décembre 2001 portant adoption de la Politique Agricole de l'Union (PAU). Dans cet acte, en son article 8, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a mis en avant l'importance d'assurer une large participation de tous les acteurs du secteur agricole, en particulier les organisations socioprofessionnelles, dans la mise en œuvre de la PAU, notamment l'identification et la mise en œuvre des mesures adéquates touchant au développement des filières agricoles.

- Relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA : projet de Règlement

Le projet de Règlement fait partie des textes de base élaborés dans le cadre de la Réforme institutionnelle de l'UEMOA et de la BCEAO. Son adoption par le Conseil des Ministres de l'UEMOA permettra l'insertion des dispositions du texte dans les ordres juridiques nationaux.



Vue partielle des membres du Comité des Experts statutaire

Atelier régional d'élaboration d'un cadre harmonisé des Comptes Nationaux de la Santé dans les Etats membres de l'UEMOA

La Commission a organisé, du 11 au 13 septembre 2007 à Ouagadougou, un atelier régional d'élaboration d'un cadre harmonisé des CNS dans les Etats membres de l'UEMOA.

La cérémonie d'ouverture des travaux a été présidée par Monsieur Rui Duarte BARROS, Commissaire chargé du Département du Développement Social et Culturel de l'UEMOA, représentant le Président de la Commission.

Monsieur Rui Duarte BARROS a rappelé que depuis deux ans, la Commission de l'UEMOA a inscrit dans son agenda, des actions en faveur de la résolution de la problématique du financement de la santé dans les Etats membres. A cet effet, la Commission travaille à l'harmonisation des stratégies nationales visant la promotion d'une plus grande accessibilité aux soins de santé et un renforcement des systèmes nationaux de santé. L'une des stratégies proposées par l'OMS pour renforcer les systèmes de santé consiste à établir régulièrement les CNS qui permettent aux décideurs de disposer d'informations fiables pour élaborer des politiques de santé et renforcer les performances des systèmes de santé.

Pour sa part, le Représentant de AWARE-RH/USAI, Monsieur Yann DERRIENNIC a mis l'accent sur la nécessité de disposer dans chaque pays de personnel formé sur les CNS et rappelé les attentes de l'atelier pour qu'à terme, dans chaque pays, les CNS soient élaborés plus facilement et les résultats mieux utilisés pour des prises de décisions.

Le Représentant de l'OMS, le Dr Sosthène ZOMBRE, a précisé que les activités de l'OMS en direction des CNS, consistent à soutenir la diffusion de la méthodologie, le renforcement des capacités nationales et la promotion de l'utilisation



Vue du bureau de séance à la cérémonie d'ouverture des travaux

des indicateurs CNS dans les politiques de santé. L'OMS, a-t-il indiqué, salue cette initiative qui vise à soutenir le processus d'institutionnalisation et donc de production routinière d'informations-clefs sur les dépenses en santé des Etats membres de l'Union.

Les travaux ont été axés sur des présentations thématiques suivies de débats, notamment la situation des CNS dans l'Union, les objectifs poursuivis par la Commission de l'adoption d'un système harmonisé des CNS dans les Etats membres de l'Union. Ces présentations en plénière ont été suivies de travaux de groupes.

A l'issue des travaux, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

A l'endroit de l'UEMOA :

- faire adopter une directive sur l'élaboration harmonisée des CNS dans les Etats membres de l'Union ;
- mettre en place une cellule chargée de l'harmonisation des CNS au sein de l'Union ;
- produire des outils harmonisés de collecte de données pour l'élaboration des CNS au sein de l'UEMOA (questionnaires, guides d'entretien et guides d'enquêteurs) en se basant sur les résultats des travaux d'harmonisation et les outils internationaux existants ;
- développer un module flexible sur les dépenses de santé des ménages à insérer dans les questionnaires d'enquête nationale auprès des ménages ;

- arrêter une liste minimale d'indicateurs standards à produire dans les CNS au sein des Etats membres de l'UEMOA ;
- développer un modèle de rapport standard CNS pour les Etats membres de l'UEMOA ;
- produire et mettre à la disposition des équipes techniques des Etats membres de l'Union, un glossaire relatif à la nomenclature CNS-UEMOA ;
- appuyer le CESAG dans l'organisation de la formation et la réalisation d'activités de recherche et de développement dans le domaine des CNS.

A l'endroit des Etats membres de l'UEMOA :

- utiliser les outils harmonisés de collecte de données (questionnaires, guides d'entretien et guides d'enquêteurs) élaborés au niveau communautaire ;
- prendre en compte le module flexible sur les dépenses de santé des ménages, développé au niveau communautaire, dans les questionnaires d'enquête nationale auprès des ménages ;
- produire des CNS qui prennent en compte la liste minimale d'indicateurs standards arrêtée au niveau communautaire ;
- utiliser le modèle de rapport standard CNS préconisé au niveau communautaire ;
- adopter, si possible, la démarche d'exhaustivité dans la collecte de données pour le premier exercice et procéder à un échantillonnage pour les exercices suivants ;
- adopter la démarche de l'analyse des coûts dans les formations sanitaires pour obtenir des clés de répartition ;
- adopter la nomenclature CNS-UEMOA.
- former/recycler les membres des équipes techniques et les acteurs de terrain en CNS.

A l'endroit des Partenaires :

- renforcer la collaboration avec les Etats à travers l'UEMOA dans le cadre de la révision du Système des Comptes de la Santé ;
- apporter un appui technique et financier aux pays pour l'élaboration des CNS et la formation des acteurs dans ce domaine ;
- soutenir financièrement et techniquement le CESAG dans l'organisation de la formation et la réalisation d'activités de recherche et de développement dans le domaine des CNS.



Vues partielles des participants